

Implantation et exploitation d'un parc éolien sur la commune de RONCHOIS (76390)
au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 7 décembre 2021, une enquête publique de **36 jours consécutifs est ouverte du :**
mardi 4 janvier 2022 à 9h00 au mardi 8 février 2022 à 17h00

Cette enquête publique porte sur une demande d'autorisation environnementale en vue d'implanter et d'exploiter un parc éolien constitué de 4 aérogénérateurs au sein de la commune de RONCHOIS (76390).

Le projet est présenté par la SAS Parc éolien d'Ormesnil, dont le siège social se situe 23 rue d'Anjou à PARIS (75008).

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de M. Thibaut OLIVER, chef de projets - développement éolien - RWE renouvelables France SAS : thibaut.oliver@rwe.com

M. Denis LEBAILLIF, directeur général adjoint, secteur social et médico-social en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier complet de demande d'autorisation environnementale est consultable en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public en mairie de RONCHOIS, siège de l'enquête au 24 rue des Cerisiers - 76390 RONCHOIS. En cette période liée à la Covid-19, il est recommandé au public de s'informer des règles sanitaires mises en place dans la commune.

Le dossier d'enquête et l'avis sont consultables en ligne sur les sites suivants :
<http://www.seine-maritime.gouv.fr> (Politiques publiques – Environnement et prévention des risques) ou :
<http://parceolienronchois.enquetepublique.net>

Le dossier est aussi consultable gratuitement sur support papier et sur poste informatique au bureau des procédures publiques de la préfecture de la Seine-Maritime, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, **et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse suivante :**

pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet "*demande de rendez-vous - dossier d'enquête Parc d'Ormesnil*" ou en téléphonant au 02 32 76 53 83 ou 02 32 76 53 92.

Le dossier, en version numérique, est également adressé pour information, à chaque maire des communes concernées par le projet: AUVILLIERS, BEAUSSAULT, CONTEVILLE, CRIQUIERS, FLAMETS-FRÉTILS, GAILLEFONTAINE, GRAVAL, HAUDRICOURT, ILLOIS, LANDES-VIEILLES-ET-NEUVES, LE CAULE-SAINTE-BEUVE, MARQUES, MORTEMER, NESLE-HODENG, NULLEMONT et SAINTE-BEUVE-EN-RIVIÈRE.

Le commissaire enquêteur assure cinq permanences en mairie de RONCHOIS afin de recevoir les observations du public aux jours et heures suivants :

mardi 4 janvier 2022 de 9h00 à 12h00 (ouverture)
mercredi 12 janvier 2022 de 14h00 à 17h00
samedi 22 janvier 2022 de 9h00 à 12h00
vendredi 28 janvier 2022 de 14h00 à 17h00
mardi 8 février 2022 de 14h00 à 17h00 (clôture)

Le commissaire enquêteur ne recevra **qu'une personne (ou famille) à la fois.**

Il assure également deux permanences téléphoniques au 07 45 49 25 57 :

lundi 17 janvier 2022 de 10h00 à 12h00
jeudi 3 février 2022 de 10h00 à 12h00

Les observations et propositions peuvent être communiquées pendant toute la durée de l'enquête :

- 1) par courrier électronique à l'adresse suivante : parceolienronchois@enquetepublique.net
- 2) sur le registre dématérialisé disponible sur : <http://parceolienronchois.enquetepublique.net>
- 3) par courrier à la mairie de RONCHOIS, en précisant "*M. le commissaire enquêteur - "EP Parc éolien d'Ormesnil"*
- 4) sur le registre d'enquête disponible en mairie de RONCHOIS aux jours et heures d'ouverture au public

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'autorisation environnementale est, à l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Seine-Maritime. La demande peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation, d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions techniques ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le présent avis est affiché sur le territoire de toutes les communes concernées.